

Une triche collective historique !

L'examen d'histoire est annulé pour les rhétos. Mais d'autres sont entachés de soupçons également...

Joëlle Milquet a été contrainte d'annuler lundi soir un examen d'histoire commun à tous les élèves de fin de secondaire. Une décision inédite, qui ponctue une journée émaillée de cas de fraude en pagaille. Du jamais vu à cette échelle, dans notre pays !

La plus grande triche collective de toute l'histoire de l'école belge. C'est à cela que peut – que doit – se résumer l'incroyable scandale qui a éclaté ce lundi, sur fond de fraude massive aux examens.

Elle a conduit hier soir Joëlle Milquet (cdH) à une autre décision historique : l'annulation pure et simple d'un examen d'histoire commun aux quelque 60.000 élèves de rhétorique, prévu ce mardi.

Cet examen, c'est le fameux « CESS », pour Certificat d'enseignement secondaire supérieur (lire en page de droite). Obligatoire depuis cette année, il porte sur deux matières : le français et l'histoire, avec des épreuves communes à toutes les écoles programmées ces lundi et mardi.

Problème : comme on le lira dans l'article ci-dessous, les questions ont commencé à circuler massivement sur les réseaux sociaux ce week-end, permettant à certains élèves de savoir à l'avance sur quoi on allait les interroger.

C'est vrai pour l'examen de français d'hier. Mais ce n'est plus encore

pour celui d'histoire d'aujourd'hui, où là des pages

tières des questionnaires ont commencé à être photographiées, le plus souvent à l'aide

de téléphones portables, puis mises en ligne sur les principaux réseaux sociaux.

Au terme d'une longue réunion de crise, le couperet est donc tombé. Joëlle Milquet a décidé d'annuler

l'épreuve d'histoire prévue ce mardi. Elle dira ce matin par quoi elle la remplacera. En parallèle, elle a décidé de porter plainte contre X pour violation du secret professionnel. Une décision saluée par les syndicats qui assurent que c'est maintenant « la crédibilité des épreuves communes externes qui est en jeu. »

« L'épreuve d'histoire de ce mardi n'était qu'une partie de l'évaluation des élèves dans cette matière », expliquait hier soir son cabinet. « Mais c'était aussi la seule qui était commune à tous les élèves de l'ensemble des établissements. Il y a trois autres parties, pour lesquelles les écoles étaient libres de s'organiser comme elles le voulaient. Certaines ont fait un examen hors session, d'autres un travail pendant l'année, etc. »

Pourquoi ne pas en faire de même avec l'épreuve de français de ce lundi ? « Parce qu'on n'est pas exactement dans le même cas de figure », décortique notre interlocuteur. « En histoire, il y a

« S'il s'avère que le français a aussi circulé, nous aviserons »

trois parties qui ont fuité : le thème de l'examen, la question et le portefeuille de documents mis à disposition des élèves pour y répondre. Pour le français, à ce stade, il semble que seul le thème se soit ébruité, pas le reste. »

« S'il s'avère dans les heures qui viennent que le reste de l'examen de français a aussi circulé, nous aviserons. Mais nous n'avons pas d'éléments allant dans ce sens à ce stade. »

■ CHRISTIAN CARPENTIER

Tout doit être annulé et repensé



par
**Christian
Carpentier**
ÉDITORIALISTE

Un immense foutoir. Pardon pour ce terme particulièrement cru. Mais il n'en existe pas d'autres pour qualifier cette fin d'année scolaire calamiteuse, en Communauté française.

Elle avait déjà mal commencé avec l'hallucinante polémique sur le « cours de rien », censé remplacer la religion et la morale, et pour lequel une impréparation coupable a régné.

Voilà à présent que la Communauté française se paie le luxe de fuites à tous les étages, concernant, notamment, d'importants examens de fin de secondaire. Dans l'état actuel de ce que l'on sait, on jetterait à tort la pierre à une ministre, dans le cas présent. Car ce n'est pas elle qui est en cause, mais bien plus fondamentalement l'enseignement dont elle a hérité, et qui a trop longtemps été préservé de ce changement dont il a horreur.

« On a toujours fait comme ça », était la seule réponse obtenue hier dans des établissements pour savoir pourquoi diable il fallait que des questionnaires leur soient envoyés dès le 5 juin, pour un examen programmé le 15.

La technologie actuelle permettrait aisément d'envoyer des questionnaires par mail la veille au soir d'un examen, afin d'en garantir la plus haute confidentialité. Encore faut-il oser bouleverser les habitudes et, oui, passer une heure plus tôt que prévu

à l'école pour imprimer et photocopier les épreuves. Ne pas comprendre que c'est la seule solution pour l'avenir, serait refuser les évidences. Et prendre le risque, dramatiquement coupable cette fois, d'en reproduire les mêmes effets, dont on se passera bien.

Mais il y a plus urgent. Annuler l'examen d'histoire de ce mardi était une décision qui s'imposait. Mais refuser d'en faire de même pour celui de français est incompréhensible.

Ici aussi, une partie au moins de la matière concernée circulait depuis ce week-end, voire même la semaine passée comme des échanges entre profs en témoignent dans ces pages. Les résultats à cette épreuve seront, à défaut, entachés à jamais de suspicion, ouvrant la porte à des recours dont, au vu du scandale actuel, la Communauté française gagnerait à faire l'économie. ■

LES COULISSES DE L'AFFAIRE

Le français et les sciences aussi

Tout a commencé dimanche soir, fort tard. La capture d'écran d'une conversation sur Facebook est parvenue à notre rédaction. Elle émanait d'un groupe privé sur le célèbre réseau social. En clair : un groupe qui n'apparaît pas au grand jour, et que seuls des membres triés sur le volet et dûment invités à le rejoindre peuvent voir.

Ce groupe privé appartient aux rhétos d'un collège huppé du Namurois. Une étudiante, dans une orthographe qui lui vaudrait un zéro pointé, y écrivait notamment : « Une pote m'a passer (sic) les thèmes qui seront abordé (tesic) ». Avant de détailler : une synthèse sur la littérature belge pour l'examen de français, et la réponse de l'Italie et de l'Allemagne au terrorisme dans les années 80 et 90 pour celui d'histoire.

Lundi matin, il est rapidement apparu que d'autres documents circulaient. Pour l'histoire, d'abord, où, en fin de journée,

l'intégralité de l'épreuve de ce mardi était disponible en plusieurs endroits : le thème, les questions, mais aussi les documents destinés à être distribués aux étudiants pour leur permettre de répondre, sous forme de synthèse.

UN SITE DÉTOURNÉ DE SON BUT

Mais des détails de l'épreuve de français ont visiblement aussi circulé. Dès la semaine passée, des profs détenant déjà tout ou partie de son contenu se proposaient de l'envoyer à qui le demandait. Tout semble s'être fait en messages privés, dans ce dernier cadre, rendant moins évidente la charge de la preuve. Twitter et Facebook ont été mis à profit, de même qu'un site réservé aux enseignants, Enseignons.be (lire en page de droite), détourné de son but au grand dam de ses responsables.

Selon le témoignage livré à Sudpresse par son promoteur, les échanges n'ont pas concerné que les seuls examens de français et d'histoire. Une épreuve de sciences, valable cette fois pour l'examen de CE1D en fin de deuxième secondaire, s'est également échangée entre enseignants, au mépris des consignes de confidentialité. Et sans certitude, cette fois encore, que seuls des profs se cachaient derrière les quidams les réclamant sur les forums... ■

CH. C.

« Trois conseillers pédagogiques ont refile les questions »

La fraude massive en secondaire est notamment passée par un site destiné aux enseignants, Enseignons.be. Il existe depuis des années. Et il est applaudi par tous, tant il permet aux profs d'échanger des tas d'infos et de conseils. « Depuis un an et demi, il permet aussi des échanges directs, par groupes de profs enseignant la même discipline », explique Jonathan Fischbach, l'administrateur-délégué du site.

« Chaque page est modérée par un prof. La semaine passée, nous y avons constaté de curieux échanges, qui ont attiré l'attention de nos modérateurs. Des profs connaissaient visiblement les questions des examens. Peut-être pour se faire mouser; ils sont venus sur des sites comme le nôtre en proposant de les mettre à disposition de ceux qui le demandaient, en message privé. »

CAPTURES D'ÉCRAN

« J'ai eu moi-même des profs au téléphone me disant connaître les questions », poursuit M. Fischbach. « Une de leurs sources était un prof, qui est aussi conseiller pédagogique, et avait été chargé de les rédiger dans ce cadre. Deux autres étaient des profs ayant des collègues conseillers pédagogiques, et

les tenaient soit directement de l'un d'eux, soit de leur directeur. »

« Ce lundi, j'ai envoyé diverses captures d'écran au cabinet Milquet. On y voit des discussions d'enseignants acceptant d'envoyer les questions à ceux qui le demandaient. À l'administration de vérifier s'ils les ont données ou pas. Ça, ce n'est pas notre job. Mais si c'est le cas, c'est un gros problème ! Une faute professionnelle très lourde ! Vous imaginez ? Si des parents dont l'enfant a raté décidaient de faire un recours, cela poserait un gros souci ! »

« Ce qui est aussi inquiétant, c'est que nos modérateurs ont essayé de converser avec certains enseignants qui ne comprenaient même pas pour quoi il est interdit de divulguer des questions de la sorte. Je suis persuadé que tout ceci est le fait d'une minorité. Mais ils ne comprennent pas qu'ils ont fait quelque chose de mal ! »

Mais le problème est plus complexe qu'il y paraît. « Un enseignant qui a fait fuiter le sujet de l'expérience de sciences me dit :

« Monsieur, de nombreuses écoles ne disposent pas du matériel nécessaire pour le CE1D de sciences. Des professeurs m'ont remercié de les avoir prévenus, ils ont ainsi pu se procurer les ballons et bouchons indispensables à la réussite de leurs élèves », explique ainsi le boss du site Enseignons.be. Qui décode : « Se pose donc une autre question :

les auteurs de ces épreuves devraient s'assurer que leurs épreuves pourront être réalisées dans toutes les écoles. »

Un autre problème tient en outre à la fréquentation du site qui, rappelons-le, semble loin d'être le seul réseau utilisé pour faire fuiter les questions (lire par ailleurs). « Nous ne pouvons effectivement garantir à 100 % qu'il n'y a que des enseignants qui dialoguent sur notre site », reconnaît fort justement Jonathan Fischbach. « Un parent d'élève ou un élève lui-même pourraient très bien se faire passer pour l'un d'eux, sans que nous puissions le vérifier. » ■

CH. C.

« Ils acceptaient d'envoyer les questions à ceux qui le demandaient »

POUR Y VOIR PLUS CLAIR

CESS, CEB, CE1D... Ce que cachent ces abréviations

A la radio, à la télévision ou encore dans les journaux : depuis plusieurs jours, on ne parle que du CESS, du CEB ou encore du CE1D. Trois abréviations pour trois évaluations externes certificatives qui visent des élèves bien différents.

1 Le CESS, le certificat commun de tous les rhétoriciens

Pour la première fois, les rhétos 2015 allaient être tous soumis à un examen commun permettant d'obtenir le CESS, pour certificat d'enseignement secondaire supérieur.

rieur.

C'est en fait la nouvelle appellation du TESS, le test d'enseignement secondaire supérieur. Autrefois facultatif, il a désormais été généralisé aux élèves de sixième année.

D'un côté, les rhétoriciens issus de l'enseignement secondaire général, technique et artistique de transition doivent passer l'examen de français « transition » et l'épreuve d'histoire.

De l'autre côté, les élèves inscrits en sixième année de l'enseignement technique et

artistique de qualification, tout comme ceux qui font une septième année de l'enseignement secondaire professionnel, doivent se soumettre seulement à une épreuve de français « qualification ».

Ces 65.000 élèves étaient censés marquer l'histoire de l'enseignement en Belgique francophone. Il ne fait aucun doute que personne n'oubliera cette tricherie monumentale.

2 Le CE1D, obligatoire pour les deuxièmes années

L'autre examen externe vise les 56.000 étudiants de deuxième année du secondaire. Il s'agit du certificat d'études du premier degré du secondaire, et il est obligatoire depuis l'année scolaire 2013-2014.

Il comprend des épreuves en math, français, langues modernes et, depuis cette année, en sciences. L'an dernier, les taux de réussite étaient de 60,7% en maths, de 81,3% en français, de 65,8% en langues modernes.

3 Le premier diplôme de votre enfant : le CEB

Le certificat d'études de base est le premier diplôme d'un élève durant son cursus scolaire. Les examens permettant de l'obtenir sont obligatoires pour tous les élèves inscrit en sixième année de l'enseignement primaire. Le CEB concerne cette année près de 49.000 élèves et sera synonyme de sésame menant droit vers les grandes vacances. En 2014, 88,8% des enfants ont réussi ce test.

GUILLAUME BARKHUYSEN

LES VIEILLES MÉTHODES ONT TOUJOURS LA COTE

Le baccalauréat, examen de toutes les tricheries !

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'administration générale de l'Enseignement a fait la démonstration qu'elle était dépassée par les nouvelles technologies et la circulation instantanée de photos et de documents sur les réseaux sociaux.

Pourtant, contrairement aux apparences, les vieilles méthodes ont toujours la cote auprès des élèves qui décident, scandaleusement, de frauder. Ainsi, en France, durant ces deux dernières années, les triches de ce type ont connu une hausse de 40 %, et repré-

sentaient l'an passé près de 28 % des cas de fraude. En comparaison, 31 % des fraudes détectées étaient commises au moyen de nouvelles technologies (téléphones portables, lec-

teur MP3, etc.), selon ces chiffres communiqués par le ministère français de l'Éducation. Un autre moyen très prisé et dont l'aspect frauduleux est souvent incompris par les candidats comme par leurs aînés : le plagiat. Reste que sur les quelque 680.000 élèves qui ont passé le bac en juin 2014, 515 suspicions de fraudes ont été relevées, marquant une

augmentation de près de 10 % par rapport à 2013.

LA TRICHE PAR SATELLITE

Reste que le prix de la triche la plus incroyable revient à une jeune étudiante algérienne.

Candidate au baccalauréat, elle a été surprise il y a quelques jours avec une puce électronique sophistiquée

dans l'oreille.

La candidate se faisait carrément dicter les réponses par un correspondant extérieur, en utilisant une communication satellitaire. Un dispositif onéreux (450 euros) digne d'un film de James Bond.

Interrogé par nos confrères de la chaîne de télévision algérienne A4, le surveillant a expliqué que le complice ne s'est pas rendu compte que le plan avait été déjoué et continuait de dicter les réponses dans l'oreillette. La ministre de l'Éducation, Nouria Benghbrit a expliqué que « *le recours à ces techniques sophistiquées démontre qu'il n'y a pas eu de fuite des sujets* ». Son homologue belge ne peut pas en dire autant ! ■

G.B.

QUELLE SANCTION ?

Le prof qui a « tuyauté » risque très gros

Hier soir, la ministre de l'enseignement Joëlle Milquet a annoncé qu'elle allait déposer plainte contre X pour violation du secret profes-

sionnel. Nous avons demandé à un spécialiste du Droit, l'avocat bruxellois Geoffroy Generet, ce que signifiait exactement le « secret professionnel » dans le chef d'un enseignant, et ce qu'il risquait comme peine et comme sanction.

« *Sur le plan pénal* », dit-il, « *l'article 458 parle du secret professionnel des médecins, des chirurgiens... mais vise aussi toutes autres personnes dépositaires, par état ou par*

profession, des secrets qu'on leur confie. Je n'ai pas eu le temps de voir si la jurisprudence a déjà traité du cas d'un prof qui divulguerait des questions d'examen. Mais a priori, on peut interpréter la loi de manière extensive ». Toute personne qui viole un secret professionnel peut se retrouver devant un tribunal correctionnel, où il risque une peine de prison de 8 jours à 6 mois et une peine d'amende de

600 à 3.000 euros.

« Sur le plan pénal, il y a matière à interprétation », poursuit l'avocat bruxellois, spécialisé entre autres dans les affaires traitées devant le Conseil d'État. « En revanche, sur le plan disciplinaire, il n'y a aucun doute possible: le décret de la Communauté française, dans le cadre des statuts de l'enseignant,

prévoit l'obligation des secrets. Les enseignants ne peuvent révéler les faits dont ils ont eu connaissance en raison de leur fonction et qui auraient un caractère secret. Et cela vaut autant pour l'enseignement libre que celui de la communauté ».

RÉVOCATION ET PERTE DE SA PENSION

« Enfreindre cette obli-

gation peut entraîner des suites disciplinaires qui vont du rapel à l'ordre à la révocation avec perte des droits à la pension publique (si on est dans l'enseignement officiel) ou au licenciement pour faute grave (dans le libre). Entre les deux, il y a la retenue sur traitement, la rétrogradation ». ■

F. DE H.